



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



RESUME NON TECHNIQUE

Version provisoire du 31 octobre 2019



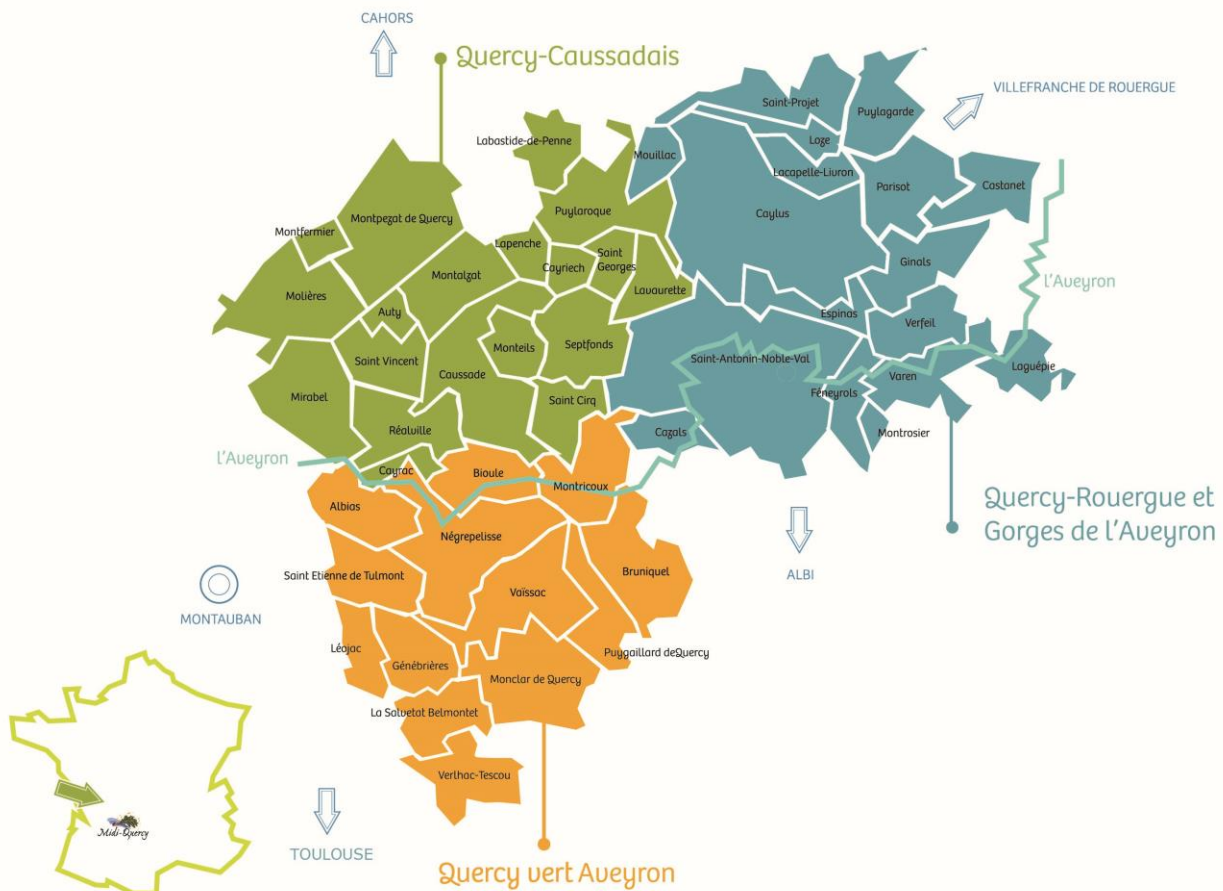
Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Le territoire du Pays Midi-Quercy

49 communes regroupées au sein de **3 intercommunalités** :

- la Communauté de communes Quercy Caussadais (CC QC),
- la Communauté de communes Quercy Vert Aveyron (CC QVA)
- la Communauté de communes Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CC QRGA).



Une gouvernance partagée du projet de Schéma de Cohérence Territoriale, portée par le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Midi-Quercy**.



Qu'est ce qu'un SCoT ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un **document de planification** qui définit les grandes orientations d'aménagement à une échelle supra-communale. Il est destiné à servir de **cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles**, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement....

Le SCoT doit respecter les **objectifs du développement durable** (article L101-2 du code de l'urbanisme), à savoir :

- l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ; le renouvellement urbain et le développement maîtrisé, l'utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers ; la protection des sites, des milieux et paysages naturels ; la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ; les besoins en matière de mobilité
- la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville
- la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation pour répondre aux besoins de tous, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,
- la sécurité et la salubrité publiques
- la prévention des risques naturels et technologiques, des pollutions et nuisances
- la protection de l'environnement (milieux naturels et biodiversité, paysages, eau, qualité de l'air...)
- la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, économie ressources fossiles, maîtrise de l'énergie...)

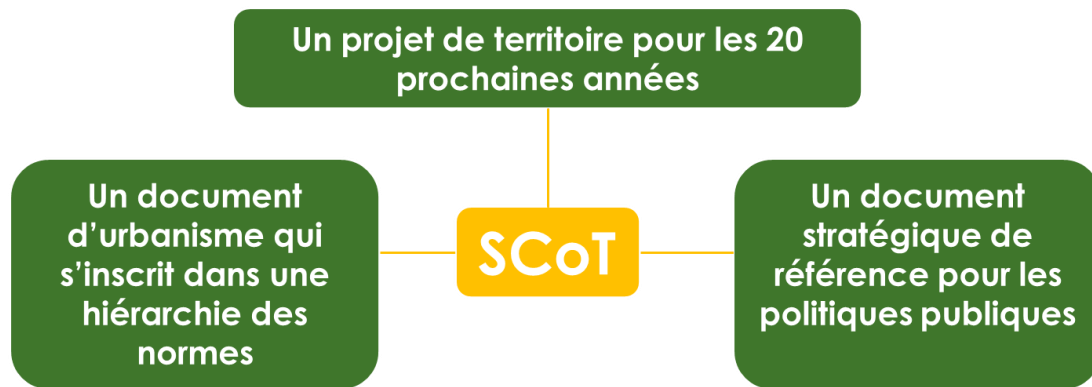
Mais le SCoT n'est pas seulement un document de planification ; il s'agit d'une véritable **démarche politique visant à préparer collectivement l'avenir du territoire**. Ainsi, les élus du PETR ont prescrit l'élaboration du SCoT du Pays Midi-Quercy en se fixant 3 objectifs principaux :

- promouvoir un développement durable, préserver et mettre en valeur un cadre de vie de qualité,
- renforcer le dynamisme économique du territoire et ses facteurs d'attractivité,
- conforter la cohérence d'ensemble et une solidarité du territoire.

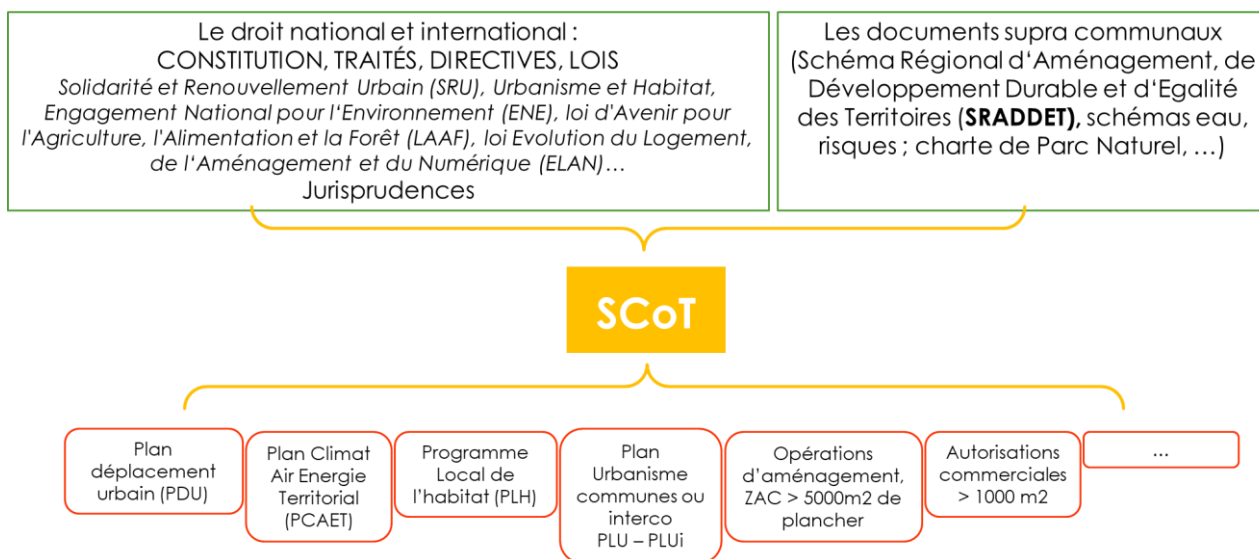
Le SCoT doit intégrer les documents de planification de rang supérieur (SDAGE, SAGE, SRCE, futur SRADDET¹...), et devient, depuis l'entrée en vigueur de la loi ALUR, en 2014, un **SCoT intégrateur**, ce qui permet aux PLU et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui pour assurer leur légalité au regard de ces objectifs.

À l'échelle intercommunale et locale, il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU) et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) ou des cartes communales, qui doivent tous être **compatibles** avec les orientations du SCoT. Enfin, il fixe des orientations applicables aux principales opérations foncières et d'aménagement, ainsi qu'aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

¹ *SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau - échelle du bassin Adour-Garonne ; SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau - échelle d'un bassin versant ; SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique ; SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires*

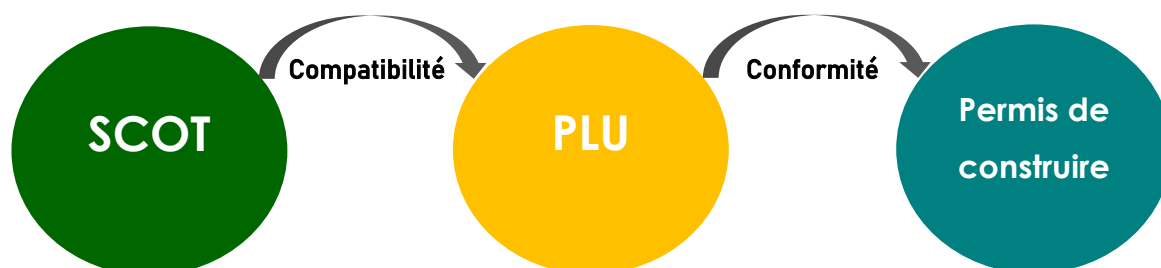


La hiérarchie des normes



La différence entre compatibilité et conformité

- La compatibilité est une notion plus souple et moins contraignante que la notion de conformité
- La notion de conformité exige le respect strict d'une règle ce qui suppose que le document de rang inférieur ne pourra comporter aucune différence par rapport au document de rang supérieur. À titre d'exemple, on peut citer le permis de construire qui doit être conforme au PLU.
- La compatibilité, quant à elle, implique un rapport de non contrariété. Ce qui signifie que le document subordonné pourra comporter quelques différences, à condition qu'elles ne soient pas importantes, par rapport au document de rang supérieur. En effet, la compatibilité suppose que les documents locaux d'urbanisme ne fassent pas obstacle à la mise en œuvre du SCoT.

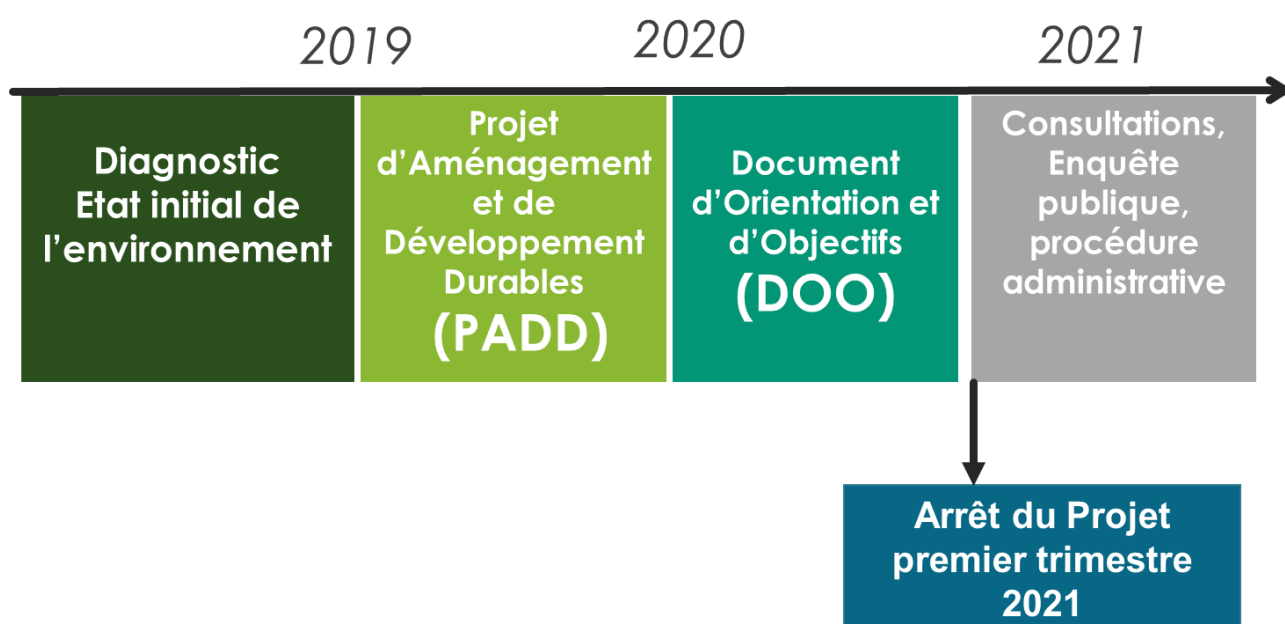


Le SCoT est constitué de 3 documents essentiels :

- **un rapport de présentation**, qui contient un diagnostic et un état initial de l'environnement qui analysent comment fonctionne le territoire, les tendances à l'œuvre, les besoins, les enjeux, les risques et opportunités... Le rapport de présentation explique également les choix d'aménagement retenus pour établir le PADD et le DOO, notamment au regard de leur impact sur l'environnement (évaluation environnementale).
- **le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** qui constitue le projet politique du territoire à moyen terme. Il définit des objectifs stratégiques des politiques publiques dans différents domaines (urbanisme ; logement ; transports et déplacements ; développement économique, touristique et culturel ; qualité paysagère ; protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers ; lutte contre l'étalement urbain etc) correspondant au mode de développement futur choisi pour le territoire.
- **le document d'orientation et d'objectifs (DOO)**, constitue le document opposable juridiquement. Dans le respect des orientations définies par le PADD, il détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.



Le Calendrier prévisionnel



Le Diagnostic Territorial

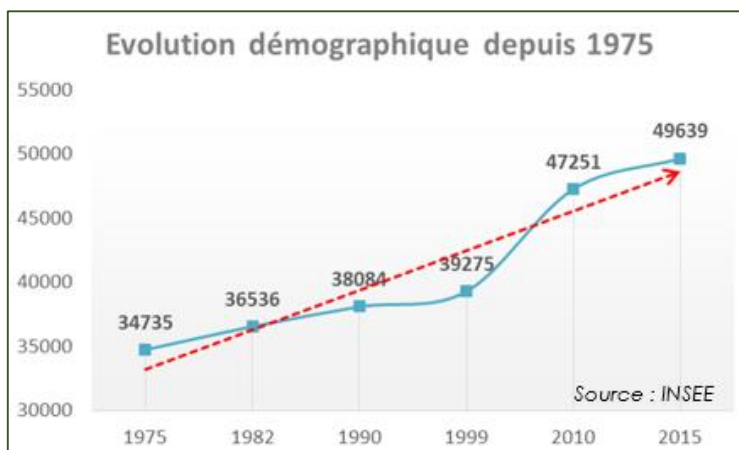
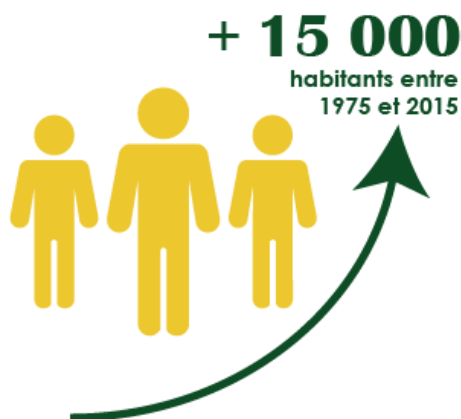
L'Etat Initial de l'Environnement



**Les modes de
développement**



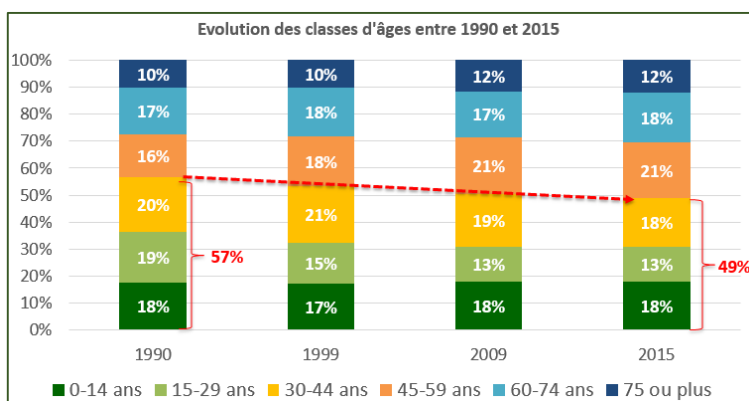
Une progression constante de la population



Le territoire compte près de 50 000 habitants en 2015, soit environ 20% de la population du Tarn-et-Garonne.

+ 15 000 habitants au cours des 40 dernières années (1975-2015), dont près de 70% (10 364 habitants) accueillis à partir de 1999.

Une tendance au vieillissement de la population, mais un maintien de la classe d'âge des 0-14 ans.



Un développement économique marqué par :



Un secteur agricole moteur et un secteur industriel bien présent (ces 2 secteurs représentent respectivement 1 300 et 1 900 emplois, soit 24% des emplois contre 17% dans le département du Tarn-et-Garonne) mais en recul sur la période 2009-2014.

Une dynamique de l'emploi qui s'infléchit (perte d'une 100aine d'emplois entre 2010 et 2015 alors que le territoire a parallèlement gagné 1 500 actifs) : un territoire qui se résidentialise. Une tendance à la tertiarisation des emplois.



Un tissu artisanal qui maille le territoire, essentiellement constitué de TPE/PME : près de 3 500 emplois
¼ des entreprises artisanales à reprendre dans les 10 prochaines années.

Une armature commerciale de proximité structurée autour du pôle principal de Caussade, des pôles secondaires de Nègrepelisse et Saint Antonin-Noble-Val, et d'un maillage de pôles de proximité. Un équipement en Grandes et Moyennes Surfaces renforcé ces 10 dernières années.



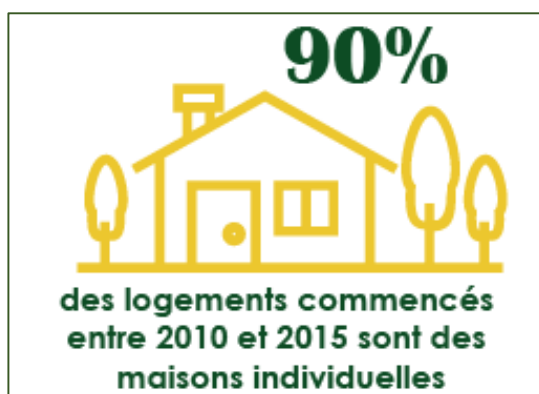
Une attractivité touristique à articuler avec la qualité de vie résidentielle et le patrimoine naturel



- Une stratégie bien établie autour du « tourisme durable » avec une offre diversifiée : activités de pleine nature, nature et patrimoine, art de vivre, gastronomie et savoir-faire.
- Des projets structurants : le pôle de pleine nature des Gorges de l'Aveyron, plusieurs labels (label Vignobles et Découverte, 2 sites labellisés « Grands sites d'Occitanie »), le projet de Pays d'Art et d'Histoire du Pays Midi-Quercy, le projet de coopération sur l'oenotourisme, des aménagements d'équipements réalisés ou en projet sur des sites culturels et touristiques (Abbaye de Beaulieu, grotte de Bruniquel, château de Caylus, Musée de St Antonin, Centre d'Art et de Design La Cuisine à Nègrepelisse, Maison du Patrimoine à Caylus).
- Une communication et une promotion touristiques à l'échelle du Pays Midi-Quercy (carte, guide, Mag, participation à des évènementiels), un accompagnement des réseaux des Offices de Tourisme (stratégie, actions communes, schéma d'accueil et de diffusion de l'information).
- Un territoire de séjours de vacances : des bases de loisirs et parcs attractifs (base de loisirs à Monclar-de-Quercy et à Molières, parc de la Lère à Caussade - Monteils), le développement de circuits de randonnée ludiques à destination des familles.
- Des actions engagées sur le territoire du Pays Midi-Quercy, par divers acteurs, afin de favoriser un tourisme durable » : formations de sensibilisation à l'environnement, nettoyage de rivières, diversification de l'offre, charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme (site Natura 2000 Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère), schéma d'organisation des activités nautiques non motorisées sur les gorges de l'Aveyron, actions réalisées et en projet dans le cadre du pôle de pleine nature des Gorges de l'Aveyron....

Un net tassement de la dynamique de construction depuis 2010

- 1 890 logements produits entre 2010 et 2015, soit une répartition de la production par communauté de communes équivalente à 53% sur CC QVA, 36% sur CC QC, 11% sur CC QRGA. C'est dans les communes de Nègrepelisse et de Caussade que la dynamique de construction a été la plus forte (+ 206 et +180 logements).
- A partir de 2009, une chute notable du nombre de constructions, coïncidant avec les effets de la crise immobilière.
- Le nombre moyen de constructions est passé de 609 logements/an pour la période 2004-2008 à 251 logements/an sur la période 2009-2016.
- Les opérations immobilières en collectif se raréfient.

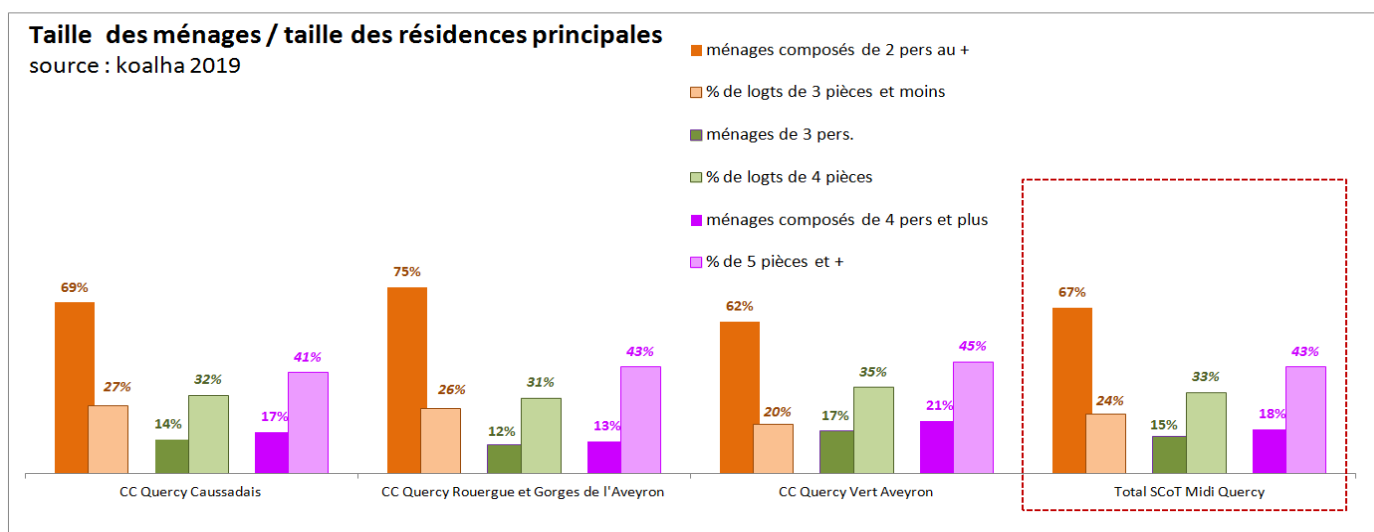


Des ménages de petite taille et un parc de grands logements



1 ménage sur 3 est composé d'une seule personne (dont 40% sont des personnes de + de 80 ans) et 9% des ménages sont des familles monoparentales (plus fortement localisées sur les bourgs centres : Caussade, Nègrepelisse).

¼ de petits logements : un déséquilibre entre la taille des ménages et l'offre de logements.



La gestion de
l'espace



Une agriculture aux multiples visages

- L'agriculture, une activité économique productive qui joue également de multiples rôles (entretien des paysages, biodiversité, prévention du risque incendie, rôle social...) : plus 63 000 ha déclarés à la PAC (politique agricole commune) en 2017, soit 52% de la superficie du territoire.
- Un modèle de polyculture élevage majoritaire mais en recul progressif ; des productions dépendantes de l'irrigation (arboriculture, semences) ; une viticulture minoritaire mais porteuse d'une identité territoriale (AOP Coteaux du Quercy et Chasselas de Moissac).
- Des signes de qualité nombreux (23% des exploitations, avec 9 IGP en agneau du Quercy et Melon du Quercy entre autres et 2 AOP Coteaux du Quercy et Chasselas de Moissac) et des circuits courts bien développés mais peu d'outils collectifs de transformation des produits agricoles.
- Un projet alimentaire de territoire en cours de mise en œuvre depuis 2018, un signe de reconnaissance territorial : Produits en Pays Midi-Quercy.
- Un renouvellement difficile des générations d'exploitants agricoles : l'âge moyen des agriculteurs du territoire est de 51 ans en 2016 contre 47 ans en 2010. De plus, plus de 70% des exploitants concernés par la succession n'ont pas de successeur connu à ce jour.



- Une perte de 3100 ha de terres agricoles en 30 ans soit -4,8% (-7,7% dans le département Tarn et Garonne) ... mais une légère inversion de la tendance sur la dernière décennie (gain de 150 ha).
- Une augmentation généralisée et continue du prix du foncier agricole : +11% à 51% depuis 2012 selon les secteurs.
- Un foncier agricole confronté à des problématiques multiples : pression urbaine avec la proximité de pôles urbains ; pression agricole, notamment sur les terres en cultures à forte valeur ajoutée ; déprise/abandon des espaces les plus complexes à exploiter.
- Des conflits d'usage récurrents liés à la présence de bâtiments d'élevage proches des zones d'habitat.
- Des continuités écologiques affaiblies dans le Sud-Ouest du territoire (réseaux de haies bocagères largement décimés notamment).

Des ressources naturelles plus ou moins exploitées



- Un capital forestier sous-exploité malgré l'importance des surfaces boisées (23% du territoire).
- Une filière en cours de structuration et de développement : entrepreneurs de travaux forestiers, une 30aine d'entreprise de charpente/construction bois, plusieurs chaufferies bois communales existantes et en projet (Vaïssac, Saint-Antonin-Noble-Val, Nègrepelisse, etc.),...

- 11 carrières en cours d'exploitation : environ 200 hectares sont autorisés et 100 ha. Elles produisent en grande majorité des granulats et sont principalement situées dans la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorge de l'Aveyron.

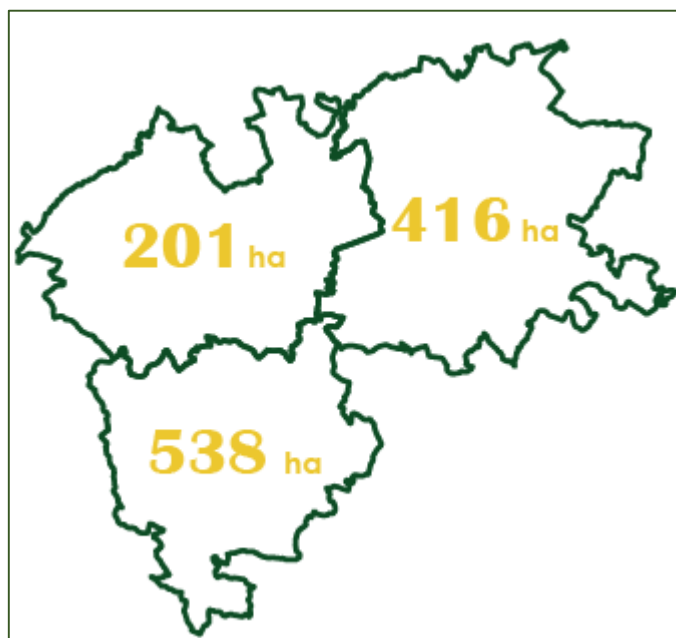


Consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers



Un urbanisme à deux vitesses :

- Des opérations d'aménagement d'ensemble en périphérie des centres-villes des plus grandes communes.
- Du « coup par coup », en périphérie des centres-bourgs et parfois avec un éloignement important du centre-bourg.



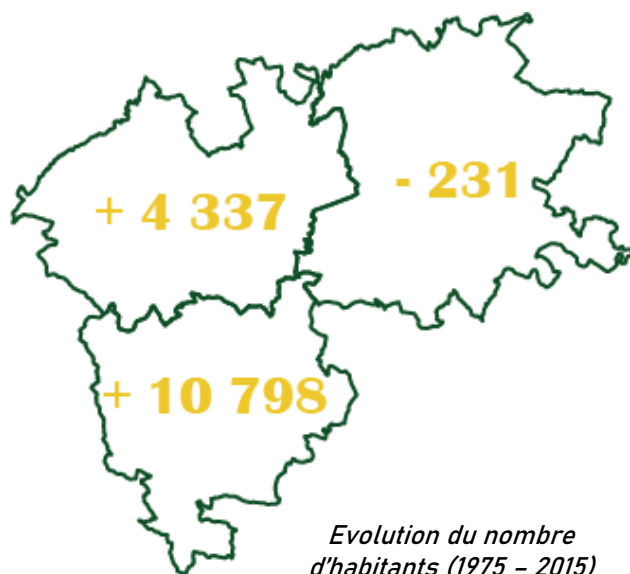
9 communes = 48% de la consommation observée, dont 6 communes en Quercy vert Aveyron

L'équilibre du
territoire

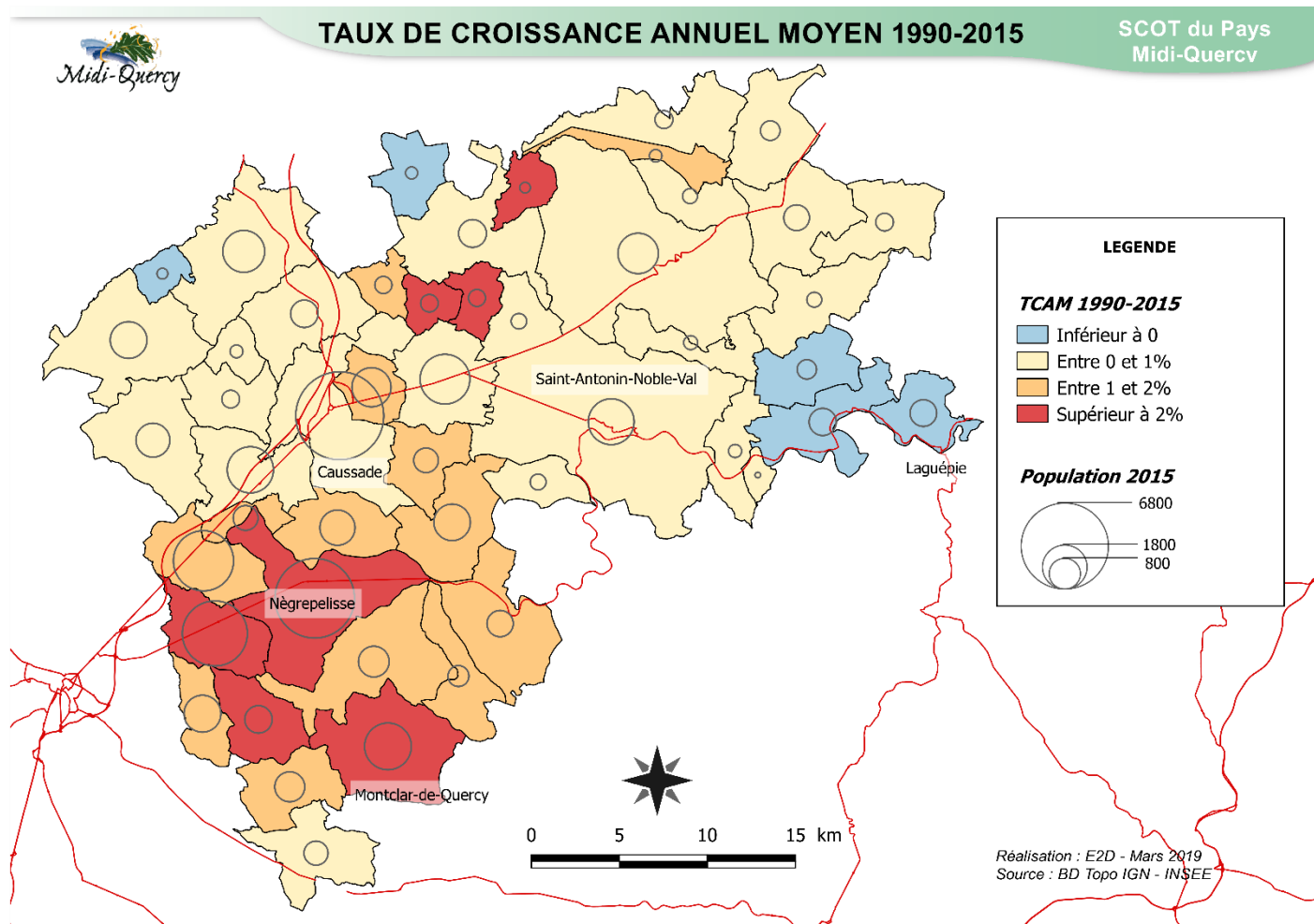


Une différenciation démographique croissante entre les secteurs Est / Ouest

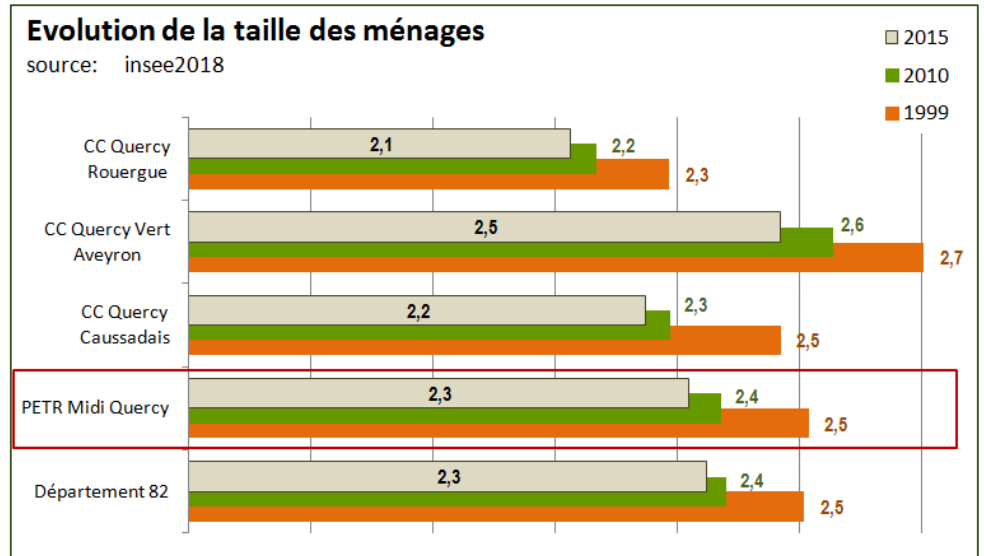
- La communauté de communes Quercy Vert Aveyron, sous l'influence directe de Montauban, connaît une très forte croissance en lien avec la dynamique de périurbanisation (72% de la croissance du territoire du SCoT du Pays Midi-Quercy).
- La communauté de communes Quercy Causadais connaît également une augmentation de sa population mais plus modérée.
- La communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron est quant à elle marquée par une stabilité, voire une tendance à la baisse dans les communes de l'extrême Est.



Une ruralité porteuse d'équilibre, d'identité et de cohésion territoriaux, avec un besoin de mise en réseau et de solidarité entre les différents espaces.



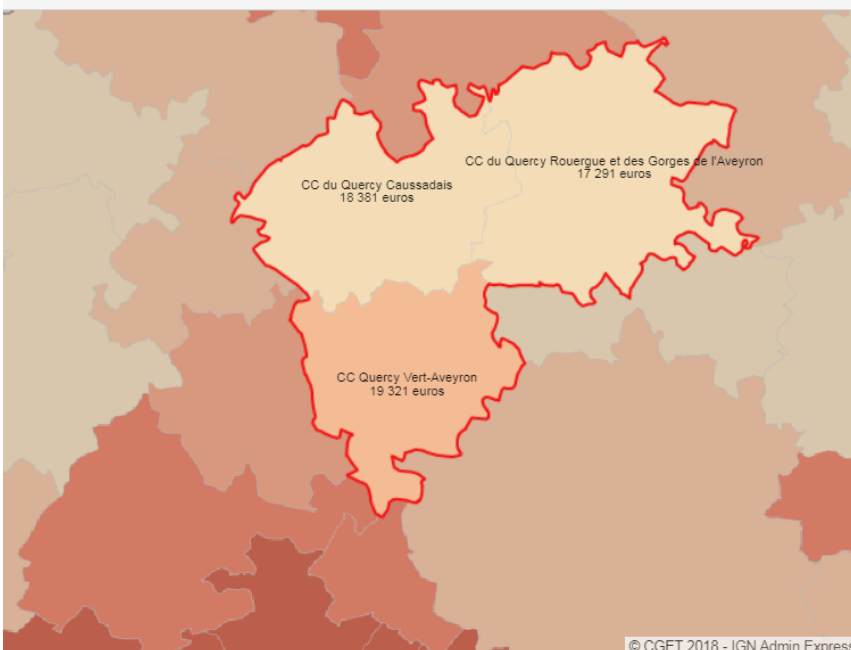
Des familles davantage installées à l'Ouest



La taille moyenne des ménages s'inscrit dans une tendance décroissante nationale et est influencée par la proximité de l'agglomération montalbanaise. Le sud du territoire dispose par conséquent du nombre de personnes par ménages le plus élevé.

De nettes disparités dans les revenus des ménages

Médiane du revenu disponible par UC (euros)



De nettes disparités selon la localisation par rapport à l'agglomération montalbanaise, en lien avec l'installation de ménages actifs ou la présence plus importante de retraités.

Niveau de vie médian annuel par unité de consommation :

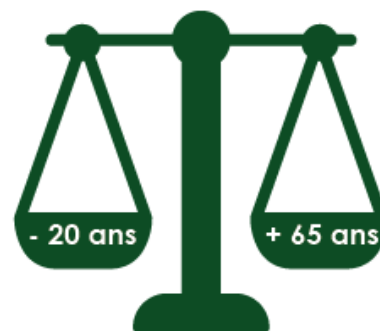
- 19 321 € CC QVA
- 18 381 € CC QC
- 17 291 € CC QRGA

19 007 € pour le Tarn-et-Garonne

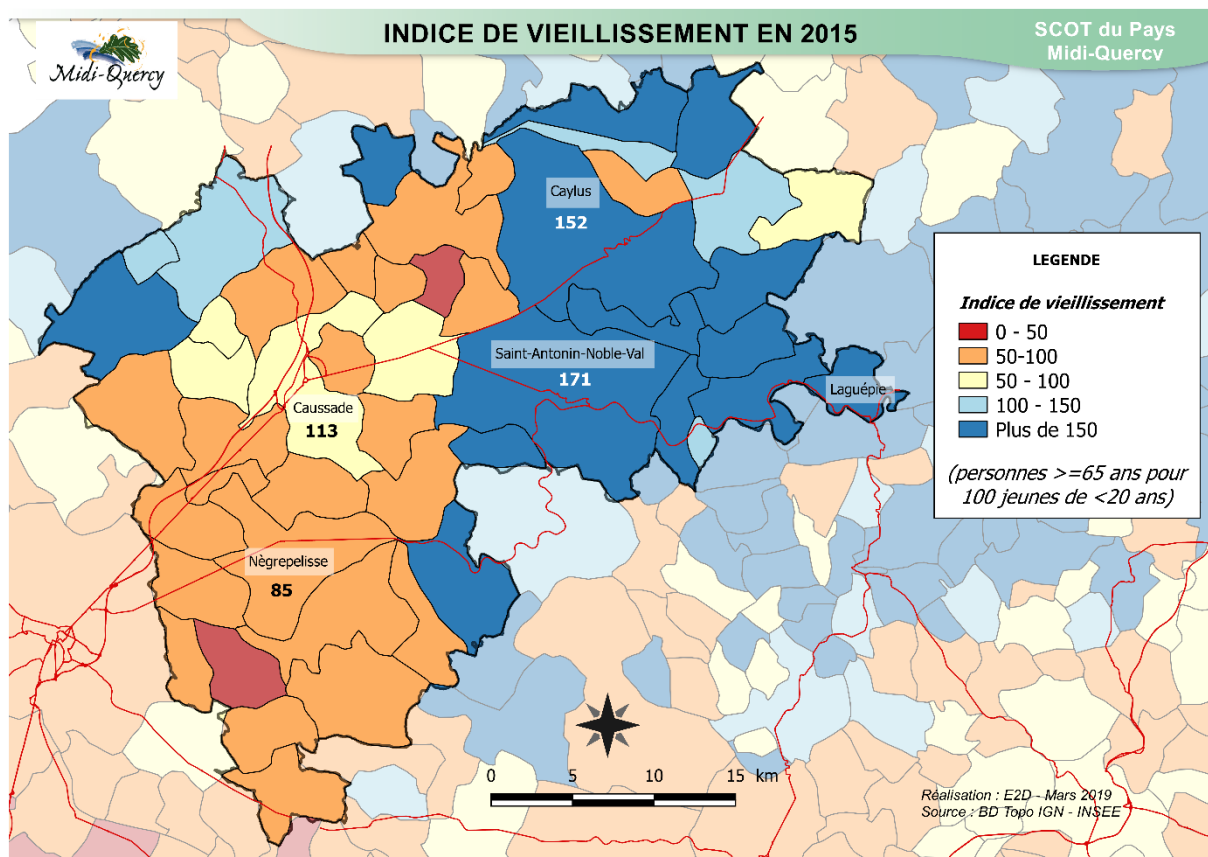
Un vieillissement de la population plus prononcé à l'Est

- Un renforcement progressif des classes d'âges au-delà de 60 ans, observé également à l'échelle nationale.
- Un « creux de génération » observé pour la tranche des 15-29 ans, qui s'explique par l'attractivité des métropoles pour l'accès aux études et aux emplois.
- La part des enfants reste stable (18% pour les 0-14 ans) grâce à l'attractivité du territoire vis-à-vis des ménages avec enfants.
- 100,2 en moyenne à l'échelle du territoire, c'est l'indice de vieillissement² en 2015, qui représenterait un équilibre global entre les plus de 65 ans et les moins de 20 ans, mais un indice variant du simple au double entre Nègrepelisse et Saint-Antonin-Noble-Val.

Indice de vieillissement



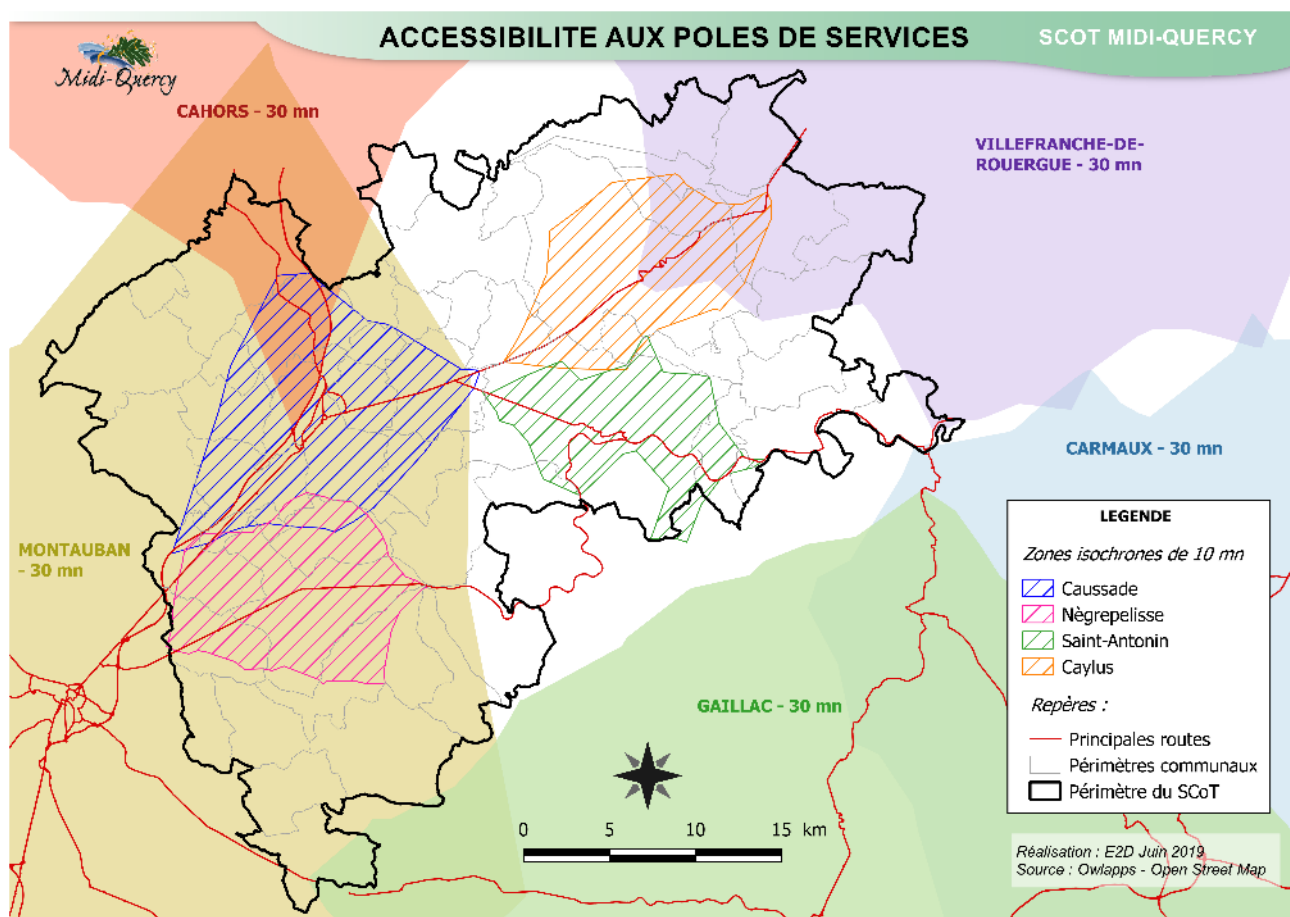
100,2



² L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.

Un bon niveau global d'équipements mais une accessibilité variable aux pôles de services

- Un bon niveau global d'équipements : une prédominance des services de proximité ; une diversité des équipements d'enseignement permettant un parcours scolaire complet (primaire et secondaire) sur le territoire ; une diversité commerciale qui offre une autonomie vis-à-vis des pôles extérieurs.
- Certains services demandent à être renforcés, notamment ceux liés à la santé, à la petite enfance et au vieillissement.
- Une accessibilité aux pôles de services contrastée : moins de la moitié des communes sont situées à 10mn ou moins en voiture des pôles locaux de Caussade, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val ou Caylus. En parallèle, seul l'Ouest et quelques communes à l'Est, sont situées à 30mn ou moins des pôles extérieurs de Montauban, Cahors ou Villefranche-de-Rouergue. Au regard des deux critères précédents, des « zones blanches » persistent dans les secteurs de Puylaroque et Laguéprie.



Zone isochrone : désigne une zone à l'intérieur de laquelle les individus se trouvent à un temps de déplacement délimité par un intervalle de temps. Calcul des zones isochrones basé sur le réseau routier - données d'OpenStreetMap

L'équilibre environnemental

- Le territoire comporte de nombreux réservoirs et corridors de biodiversité formant un maillage de continuités naturelles nécessaires aux espèces animales et végétales (trame verte et bleue du territoire).
- Des réservoirs boisés et des milieux ouverts (trame verte) principalement présents à l'Ouest et des réservoirs aquatiques, cours d'eau et zones humides (trame bleue) surtout présents à l'Est du territoire.
- Des zonages d'inventaire, de protection et de gestion³ de la biodiversité concentrés dans la partie Centre/Est du territoire alors que les principales pressions s'expriment à l'Ouest

13 sites inscrits et classés

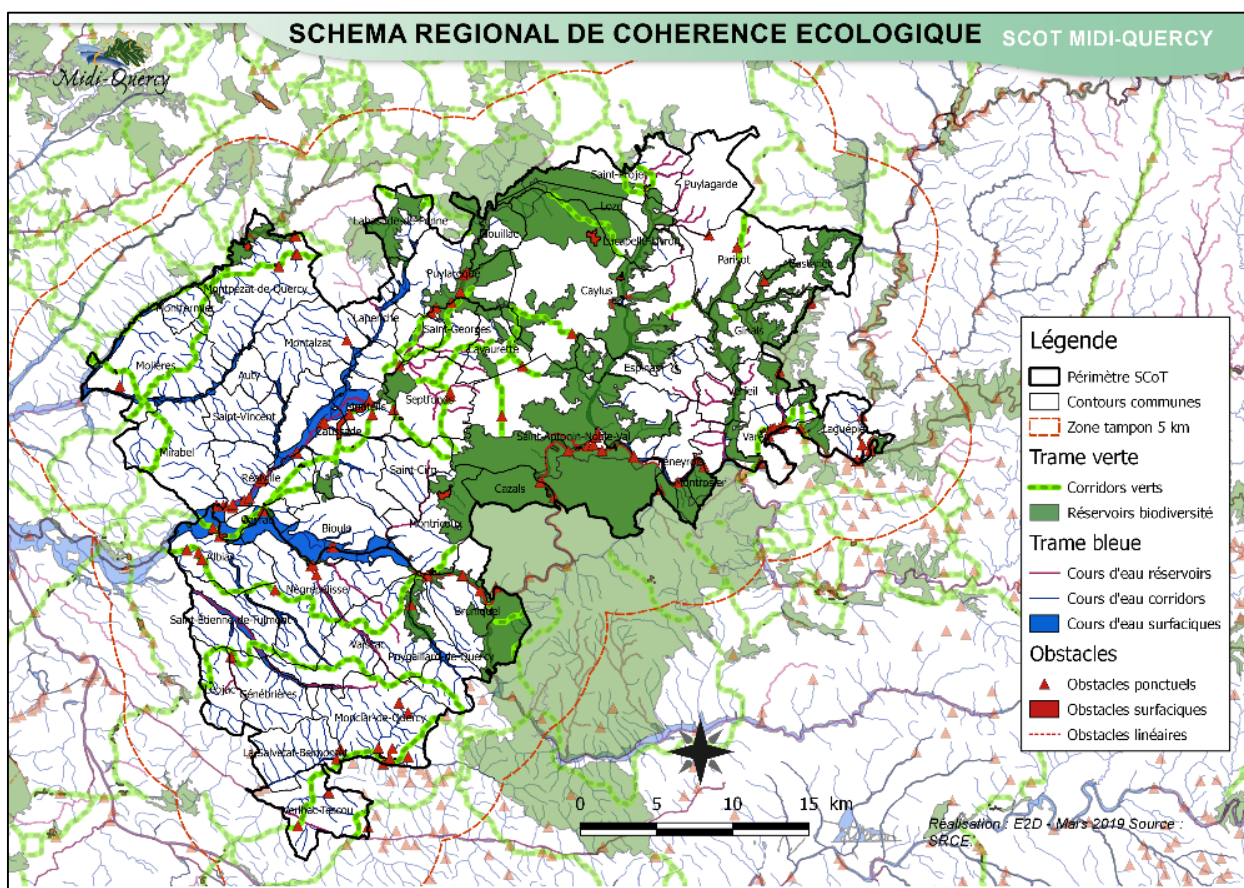


3 APPB

5 N2000

7 ENS

36 ZNIEFF



³ APPB : Arrêté de Protection du biotope ; N2000 : Natura 2000 ; ENS : Espace Naturel Sensible ; ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Des risques naturels présents, divers en fonction des secteurs

- Un aléa « retrait et gonflements d'argiles » localisé en partie Ouest couvert par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) Chute de blocs (Saint-Antonin, Caylus, Varen), un PPRn Glissement de terrain (Mirabel, Molières).
- Un risque lié aux cavités souterraines des milieux karstiques essentiellement en partie Est du territoire (ex : vallée de la Bonnette et de l'Aveyron).
- Un risque incendie important : une partie Ouest épargnée/ une partie Est exposée ; accentué par l'embroussaillage et des épisodes de sécheresse plus fréquents.
- Un risque inondation localisé sur les bassins de l'Aveyron et du Tarn ; des outils de prévention et gestion : des Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi), une information sur les zones inondables (AZI) mais pas de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).
- Un risque rupture de barrage localisé sur la vallée de l'Aveyron, issu des 3 barrages situés dans l'Aveyron et dans le Tarn (Pareloup, Pont-de-Salars, Saint-Géraud).

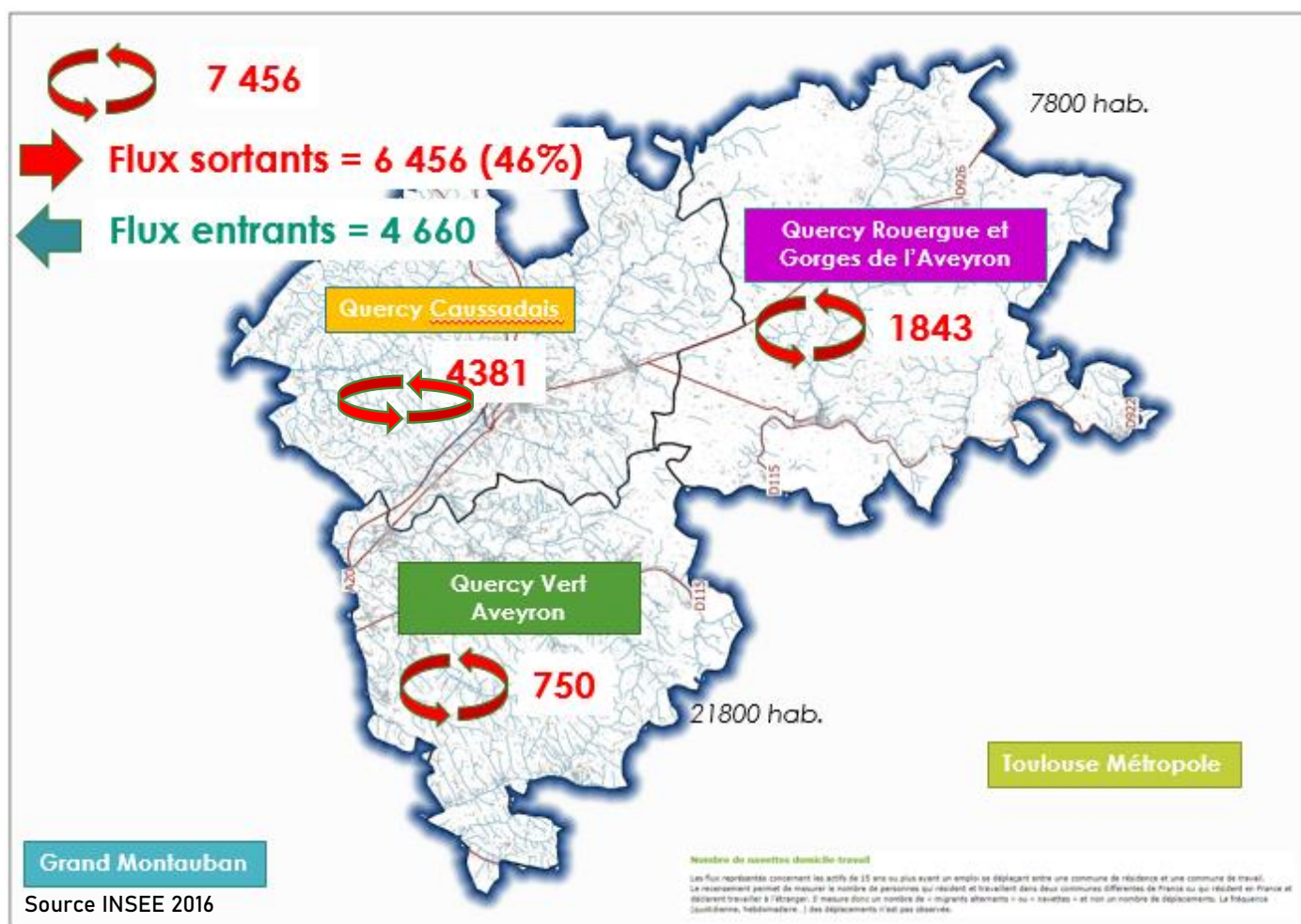


L'économie des flux



Les déplacements domicile-travail

- Plus des trois quarts des actifs du Quercy Vert Aveyron travaillent à l'extérieur du territoire, principalement dans l'agglomération du montalbanais ; en ce qui concerne les 2 autres EPCi⁴, 1 tiers de « sortants », principalement vers Villefranche-de-Rouergue.
- Globalement : 46% de flux sortants contre 54% de flux à l'intérieur du territoire Midi-Quercy, mais de fortes disparités entre les secteurs.
- Les flux entrants sont importants et témoignent de l'attractivité économique du territoire
- En communauté de communes QRGA, beaucoup d'actifs travaillent sur leur commune de résidence, ce qui implique des temps de trajet plus courts et une utilisation moindre de la voiture
- Un réseau ferré et bus existant mais très peu utilisé
- Plusieurs initiatives pour développer les mobilités alternatives (transport à la demande, Rézo Pouce, transports en commun ...)



⁴ Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Les problématiques des mobilités

- Un positionnement stratégique entre Toulouse – Montauban – Cahors.
- Un territoire bien connecté aux territoires proches : des infrastructures (A20, voie ferrée, voies départementales D820, D115, D926) mais qui sont sources de nuisances (sonores, polluants atmosphériques, gaz à effet de serre), de risques (transport de matières dangereuses) et fragmentantes pour la faune (pas de passage à faune sur l'autoroute A20).
- Des gares à valoriser dans la stratégie d'aménagement (Albias et Caussade), comme leviers d'attractivité, mais certaines fragiles, à conforter (Laguépie et Varen).
- Des solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelles (transport à la demande, Rézo Pouce, Partaj) qui nécessitent une démarche d'animation pour développer leur fréquentation.
- Des enjeux liés à l'accessibilité aux services et aux équipements pour la population permanente comme touristique ; l'articulation et la complémentarité avec les pôles extérieurs (Cahors, Villefranche-de-Rouergue, Montauban) qui disposent des équipements supérieurs (hôpitaux, enseignement supérieur...).
- Des flux touristiques importants et croissants qui conduisent à 2 grands enjeux : l'encadrement des pratiques pour limiter les pressions sur des milieux naturels ; une diffusion la fréquentation sur l'ensemble du territoire et sur 4 saisons.
- Des actions engagées sur le territoire du Pays Midi-Quercy par divers acteurs afin de favoriser un tourisme durable.

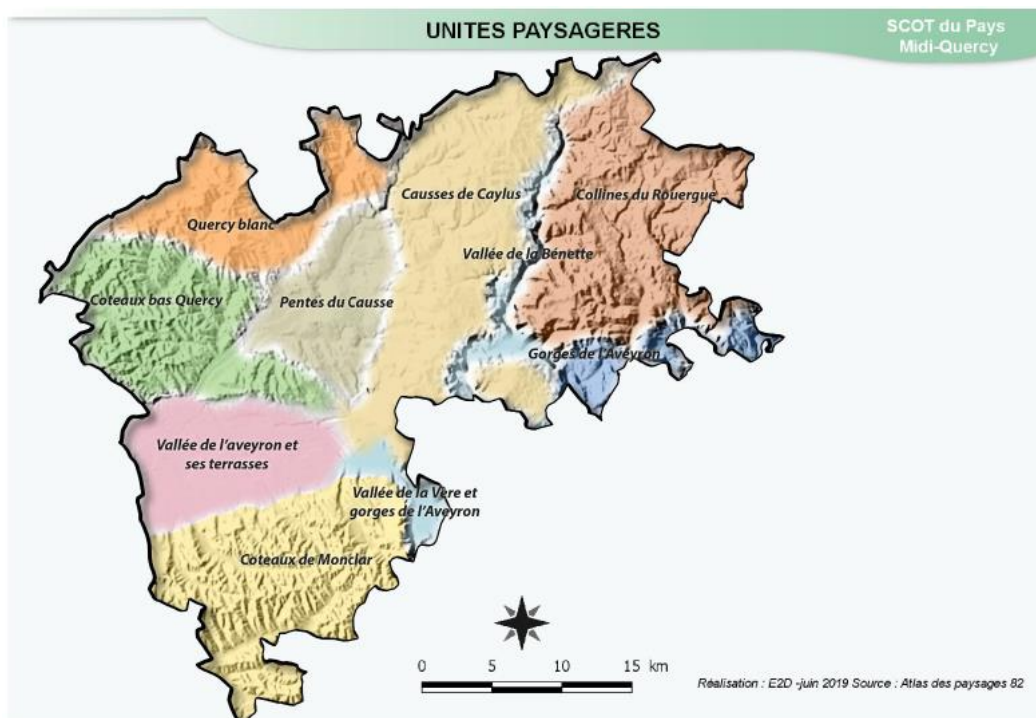


**Le bien-être et l'art
de vivre sur le
territoire**



Une richesse patrimoniale, environnementale et sociale

- Un patrimoine historique bâti et vernaculaire riche associé à des paysages variés (cf. carte des unités paysagères ci-dessous), de grande qualité, une qualité de vie, leviers essentiels de l'attractivité et de l'identité territoriale.
- Un patrimoine naturel, faunistique et floristique très riche dont l'intérêt est reconnu (ZNIEFF, sites inscrits, sites classés, etc.) et encore plutôt bien préservé, notamment dans l'Est du territoire. De nombreux réservoirs et corridors de biodiversité identifiés à une échelle régionale (SRCE⁵) sur le territoire ; des continuités à préserver ou à renforcer notamment les zones humides, les continuités des milieux boisés et ouverts de plaine (par exemple au Sud-Ouest du territoire).
- Un art de vivre fondé sur la valorisation du cadre de vie (espaces publics, belvédères, chemins,...), du patrimoine et sur des démarches collectives pour une valorisation des ressources et de la gastronomie locales (Projet Alimentaire Territorial, dont valorisation des circuits courts, des produits du Midi-Quercy, ...) ; des artistes et artisans d'art (tradition chapelière, luthiers, ferronniers...).
- Des démarches volontaires au service de la connaissance et la protection de ces richesses naturelles et patrimoniales à l'échelle du Pays Midi-Quercy : charte paysagère, charte forestière, inventaire du patrimoine, opération programmée d'amélioration de l'habitat, animation de 2 sites Natura 2000 de 2008 à 2016, candidature Pays d'Art et d'Histoire...).
- Un tissu associatif dense, source de liens sociaux et de démarches citoyennes (CPIE Quercy garonne et Fablab à Caylus, Jardins partagés à Septfonds, Jardins des gorges de l'Aveyron, action de restauration du patrimoine bâti, etc.).



⁵ Schéma Régional de Cohérence Ecologique. OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La ressource en eau : divers usages, des enjeux transversaux



- Des risques transversaux sur l'eau, ressource qui agrège divers usages économiques (tourisme, loisirs, productions hydroélectrique...), environnemental et écologique (biodiversité, fonctionnement des milieux et des écosystèmes aquatiques), sanitaires (consommation humaine), prévention des risques (inondations, pollutions).
- Un territoire particulièrement vulnérable dans tous les aspects de la gestion de l'eau : quantitatif / prélèvements, qualitatifs / pollutions diffuses et domestiques et fragile face au changement climatique.
- Des problématiques identifiées concernant l'assainissement collectif et non collectif.

Un territoire engagé dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique

- Un territoire engagé dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique par le biais de démarches favorisant une maîtrise des consommations d'énergies :
 - Elaboration et mise en œuvre d'un Plan énergies (2006-2009), du Plan Climat Energie Territorial (2010-2014), du programme TEPCV⁶ (depuis 2016), d'un Plan Climat Air Energie Territorial (2019-2025).
 - Mise en place d'un Conseil en Energie Partagé (depuis 2010), d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé (depuis 2015), création de la SCIC Midi-Quercy Energie Citoyenne (en 2017). Une participation à la dynamique Territoire à Energie Positive (TEPOS), des projets dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (2020-2023).
- Les grands objectifs du PCAET du Pays Midi-Quercy 2019-2025⁷ : réduire de 33% des consommations énergétiques finales à l'horizon 2030 ; réduire par 2 de la facture énergétique en 2050 ; porter la part d'énergies renouvelables à 49% de la consommation énergétique finale en 2030 ; réduire de 38% des GES en 2030.



Gaz à effet de serre



Consommations énergétiques



Energies renouvelables

- Les axes stratégiques du PCAET portent sur la coordination de la transition énergétique, la réduction des consommations et des émissions de GES dans les bâtiments, une mobilité plus durable, le développement d'investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables (sites photovoltaïques via la SCIC Midi-Quercy Energies citoyennes), la promotion d'un modèle agricole et alimentaire plus durables, la gestion forestière, etc.

⁶ TEPCV : Territoire à énergie positive pour la croissance verte

⁷ Plan Climat Air Energie Territorial. SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Synthèse des enjeux prioritaires

Démographie-Habitat-Services et équipements

- La reconquête des centres bourgs
- L'accessibilité aux services et équipements (mobilités, numérique...)
- De jeunes actifs (ou en formation) à maintenir sur le territoire : qualité du cadre de vie, emplois, formations, numérique...
- La rénovation énergétique du parc de logements.
- Le développement de l'offre de formation post-bac
- L'accompagnement de l'évolution des ménages (vieillesse de la population, paupérisation,...) par une production (dans le neuf et dans l'ancien) de logements adaptés (petits logements/ opérations immobilières en accession ou en locatifs)

Economie

- La consolidation du tissu commercial de proximité et le maintien des commerces en centre-bourg comme support de la vie locale et de l'activité touristique
- L'adaptation des systèmes agricoles à la diminution potentielle de la ressource en eau
- L'affirmation de la vocation agricole du foncier soumis à la pression urbaine de Montauban et Caussade et la préservation stricte des terres agricoles à fort potentiel agronomique
- Le développement économique afin de favoriser le développement d'emplois sur le territoire
- La définition d'une stratégie d'aménagement et de développement commercial structurée et cohérente à l'échelle du territoire et des bassins de vie

Urbanisme-Paysages-Mobilités

- Le développement des modes alternatifs aux déplacements en voiture pour une meilleure accessibilité
- L'optimisation de la consommation d'espace, en favorisant la diversification de l'offre de logements
- La valorisation des vues sur les villages et leurs versants (maintien des milieux ouverts sur les abords)
- La préservation de la silhouette des bourgs (morphologie, insertion urbaine des extensions, densités...), notamment pour les villages patrimoniaux et/ou implantés sur un promontoire naturel (Bruniquel, Mirabel, Molières, etc.). La maîtrise de l'urbanisation linéaire
- La requalification de certaines entrées de ville

Trame verte et bleue – Biodiversité – Eau – Energie/Changement climatique – Risques

- L'articulation du développement urbain avec les zones d'aléas de risques et l'anticipation du changement climatique
- Le développement des énergies renouvelables
- La mise en place de conditions favorables au déploiement de modes de déplacements moins générateurs de pollutions
- La protection et valorisation du patrimoine naturel du territoire
- La maîtrise de la ressource en eau dans un contexte d'aggravation des étiages qui impacte la faune aquatique
- Encourager les bonnes pratiques agricoles et la gestion des milieux naturels (continuités écologiques des bois, milieux ouverts et semi-ouverts de plaine, etc.) et zones humides (éviter le conflit d'usage)